

ARRETE

portant nomination des membres de la commission d'accès dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière par la voie du tour extérieur

LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 11 mars 2010 modifié fixant la composition de la commission d'accès pour le tour extérieur relatif au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 21 juin 2021 portant nomination des membres de la commission d'accès dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière par la voie du tour extérieur ;

ARRETE

ARTICLE 1 - L'arrêté du 21 juin 2021 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 - En application de l'arrêté du 11 mars 2010 susvisé, la composition de la commission d'accès dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière par la voie du tour extérieur est fixée ainsi :

Représentants titulaires

- Monsieur Thierry LECONTE, représentant l'Inspection générale des affaires sociales, président ;
- Madame Maeva BARBIER, représentant la direction générale de l'offre de soins ;
- Monsieur Louis-Xavier Colas, représentant la direction générale de la cohésion sociale ;
- Monsieur Arnaud VIDAL, représentant le Centre national de gestion ;
- Madame Eliabel TRAMONI, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Madame Isabelle SARCIAT-LAFAURIE, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Madame Eve GUILLAUME, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Monsieur Thierry LADA, représentant le CH-FO.

Représentants suppléants

- Madame Anne-Carole BENSADON, représentant l'Inspection générale des affaires sociales ;
- Madame Carole STENGER, représentant la direction générale de l'offre de soins ;
- Madame Anne Morvan-Paris, représentant la direction générale de la cohésion sociale ;
- Monsieur Alban NIZOU, représentant le Centre national de gestion ;
- Monsieur Alain ISNARD, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Monsieur Romain AULANIER, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Monsieur Julien BRUNET, représentant le SYNCASS-CFDT ;
- Madame Prisca OMBALA, représentant le CH-FO.

Fait le 27 juin 2023

**La Directrice générale
du Centre national de gestion**
Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD